

Français du monde



Photo prise dans une rue de Paris © Blackrainbow

Vote !

Tous aux urnes !

Le 25 mai prochain, pour la première fois, vous serez appelés à élire les 443 conseillers consulaires qui vous représenteront localement et, ainsi, à donner vie à la réforme de la représentation des Français de l'étranger.

Ces élus de proximité constituent une véritable avancée. Ils seront à vos côtés, au jour le jour, pour être votre relais auprès des autorités consulaires et vous représenter au sein des différents conseils consulaires (bourses scolaires, emploi et formation professionnelle, action sociale). Le poids de ces élus au sein de ces conseils dépendra de votre mobilisation. Plus vous serez nombreux à voter, plus vous légitimerez les prises de position de vos conseillers consulaires et plus les autorités consulaires seront enclines à suivre leurs avis.

Voter c'est aussi éviter que d'autres choisissent pour nous. L'abstention profite rarement aux forces de progrès. L'élection des conseillers consulaires se déroulant sur un

seul tour, aucune session de rattrapage ne sera possible. Il est donc nécessaire de nous mobiliser, et de mobiliser chacun autour de nous, pour éviter des regrets au soir du vote.

A l'étranger aussi, la droite dure est présente. Celle qui lutte contre la bi-nationalité, qui refuse les différences humaines mais ne voit pas d'inconvénient à l'inégalité sociale croissante dans le monde. Ne pas voter, c'est favoriser son entrée dans les conseils consulaires.

Le 25 mai, c'est aussi la date à laquelle vous pourrez exprimer votre appartenance européenne, en élisant vos députés européens au travers des listes Ile de France. Attachée à la plurinationalité et au respect des identités multiples, l'association Français du monde-adfe ne peut que vous encourager à vous déplacer massivement le 25 mai pour exercer votre citoyenneté française et européenne.

Mehdi Benlahcen

Compte rendu de la XXe session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger

La XX^{ème} session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), et dernière avant la réforme de la représentation des Français de l'étranger (*voir notre article p. 5*), s'est tenue du 3 au 8 mars à Paris. Cette dernière session a été notamment l'occasion, pour chacune des Commissions (Affaires culturelles, enseignement et audiovisuel ; Affaires sociales ; Finances et affaires économiques ; Lois et règlements ; Union européenne ; Sécurité ; Anciens combattants), de dresser un bilan de ce qu'elles ont obtenu depuis la création de l'AFE il y a dix ans dans l'objectif de simplifier votre quotidien à l'étranger. Six points abordés lors de cette session vous intéresseront particulièrement.



Marc Villard, président de la commission des Finances et affaires économiques de l'AFE, membre du groupe Français du monde-adfe

Nouveau : immatriculation automatique des Français nés à l'étranger à compter de 2015

A la demande de vos élus AFE, les Français nés à l'étranger pourront avoir un numéro de Sécurité sociale (ou numéro d'inscription au registre INSEE) au même titre que les Français nés en métropole, dès la déclaration de naissance au consulat ou à l'ambassade. C'est une grande avancée administrative. L'INSEE a indiqué être en mesure, à partir de 2015, de débiter l'inscription au registre du flux des nouvelles naissances et de l'ensemble des personnes nées à l'étranger dont l'acte a été dressé dans les consulats ou les ambassades après 1970. 1 822 000 personnes sont concernées.

Accès aux résidences universitaires pour les étudiants arrivant de l'étranger

Conformément au vœu de l'AFE, les critères d'attribution d'un logement universitaire pour les étudiants français venant de l'étranger sont désormais assimilés à ceux des étudiants venant des DOM-TOM. Malgré cette

avancée, une difficulté subsiste : en raison d'allers-retours entre le CROUS et le consulat pour leur instruction, les dossiers des demandeurs vivant à l'étranger ne sont présentés qu'à la deuxième affectation de logements, mi-juillet, où le nombre de places est réduit. Une solution institutionnelle doit être trouvée pour que les étudiants français venant de l'étranger ne soient plus pénalisés comme c'est le cas actuellement.

Votre sécurité à l'étranger

Pour votre sécurité à l'étranger, dans votre pays de résidence ou en voyage, n'oubliez pas :

- de consulter les fiches *Conseils aux voyageurs* et de vous inscrire sur le portail *Ariane* du ministère des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr) avant de partir ;
- de souscrire une assurance rapatriement en complément de l'assurance maladie de la Caisse des Français de l'étranger (CFE).

Délivrance de la carte vitale pour les retraités français vivant à l'étranger

Vous avez droit à la carte vitale si vous êtes de nationalité française, retraité(e) du régime général, installé(e) à l'étranger. Cette carte permet de bénéficier du tiers-payant pour des soins effectués en France. Contactez l'Assurance maladie pour plus d'information :

- par téléphone : + 33 811 701 005 du lundi au vendredi de 8h à 17h (heure française)
- par courrier : Assurance maladie CNAREFE, 77605 Marne-la-Vallée Cedex 3, France
- sur Internet : www.ameli-rfe.fr

Budget « Français à l'étranger et affaires consulaires »

La qualité du service public offert aux Français à l'étranger, les bourses scolaires délivrées aux enfants français scolarisés dans le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et l'instruction des demandes de visa reposent sur cette ligne du budget de l'action extérieure de l'Etat : c'est donc un budget dont vous êtes directement bénéficiaires et auquel vos élus à l'AFE et au parlement sont toujours très attentifs.

La dotation 2014 du budget des Français à l'étranger et des affaires consulaires s'élève à 376 M€ (+ 5%). L'enveloppe des bourses scolaires progresse suivant les engagements du gouvernement et atteint 110 M€. Ces chiffres sont exceptionnels dans le contexte de contrainte budgétaire de notre pays.

Élections de mai 2014

Les Français de l'étranger voteront le 25 mai simultanément pour les élections européennes et les élections des conseillers consulaires (le 24 mai pour les Français résidant sur le continent américain). 481 centres de vote seront ouverts dans le monde, composés de deux bureaux de vote, un pour chacun des scrutins. Consultez notre article p. 7 sur les modalités de vote pour en savoir plus.

N'hésitez pas à télécharger les rapports des commissions sur www.assemblee-afe.fr pour connaître le détail de leurs travaux.

Mélina Frangiadakis

Trois questions à Pouria Amirshahi, député des Français du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest



© Assemblée nationale-2014

Le rapport parlementaire sur la francophonie éducative, culturelle et économique dont vous êtes l'auteur montre que, si la demande d'enseignement français dans le monde ne cesse de croître, l'usage du français dans les institutions internationales recule. Comment l'expliquer ?

Il est vrai que cela pose problème particulièrement au niveau européen, où les documents préparatoires sont parfois disponibles en une seule langue, l'anglais. L'anglais, ou plutôt le globish, est de plus en plus parlé. Cela permet certes une intercompréhension directe mais très appauvrie.

Le recul de l'usage de la langue française en particulier est également lié à cet abandon par les élites françaises de leur langue. Par un souci de soi-disant «modernisme», ou de prestige, nos représentants essaient de parler anglais... alors même qu'ils peuvent s'exprimer en français. Pourtant, **nos représentants doivent être les premiers garants du plurilinguisme**. Ceci nécessite une logistique particulière avec la traduction simultanée lors des conférences et réunions, et la traduction systématique des documents de travail dans les différentes langues. Surtout, la France et l'Allemagne doivent exiger la simultanéité des communications officielles des instances de l'Union européenne. Comment voulez-vous faire adhérer les citoyens à un projet qu'ils ne comprennent pas ? Dans le rapport parlementaire, je suis arrivé à la conclusion qu'il était nécessaire de déployer un «corps international de traducteurs», qui rendrait bien réel le plurilinguisme dans les organisations internationales. Après tout, nous avons bien les casques bleus !

Sommaire

Actualité p. 3

Trois questions à Pouria Amirshahi, député des Français du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest

Dossier p. 4

Rien n'était gagné d'avance
Les nouveaux conseils et conseillers consulaires : qui sont-ils, que feront-ils ?
Rétrospective... « des années de terrain »
«Être conseiller, ce n'est pas un titre ! »

Pratique p. 7

Deux scrutins importants
Durée de validité de la carte nationale d'identité
Certificats de vie
Fiscalité des non-résidents
Conseils aux voyageurs

Culture p. 11

Entretien p. 12

avec Claudine Lepage et Richard Yung, sénateurs représentant les Français établis hors de France

Vie associative p. 14

Français du monde

Magazine gratuit de Français du monde-adfe

62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris - France
Courriel : contact@adfe.org
www.francais-du-monde.org

Directrice de la publication :
Monique Cerisier ben Guiga

Rédaction en chef : Mélina Frangiadakis
Comité de rédaction : Laurence Deglane,
Nicole Galeazzi, Gérard Martin

PAO, Prépresse :
Laurence Deglane

Réalisation et impression : Bordessoules
42 av. de Rochefort, 17413 St Jean d'Angély Cedex
ISSN 0247-607X

La création d'un visa francophone est évoquée depuis plusieurs années. Où en est-on ?

Il faut aujourd'hui faire face à la défiance exprimée vis-à-vis de la mobilité des personnes. Cette dernière crée des richesses économiques, artistiques et scientifiques. Surtout, **il ne saurait y avoir d'avenir francophone, de sentiment d'appartenance ni même de convergence d'intérêts sans... les femmes et les hommes**. Sans citoyens, pas de projet. Cette idée de visa francophone peut passer par la signature d'accords de mobilité qui peuvent être impulsés par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et avec un cercle resserré de pays francophones.

Quelles personnes seraient éligibles à l'obtention d'un tel visa ? Dans mon rapport, je fais des propositions concrètes pour que le projet avance et devienne enfin réalité pour les chercheurs, les étudiants, les artistes, et les chefs d'entreprises. Dans un premier temps, c'est, je crois, une bonne base, féconde.

Quelles autres initiatives concrètes appuyez-vous pour faire renaître un réel volontarisme linguistique en France ?

Dans le désordre : développer des programmes scolaires plurilingues et non pas seulement français-anglais dans les lycées internationaux. Car **la grande erreur des responsables français, c'est de croire que le monde parle anglais**. Cela fait longtemps que les hispanophones, les arabophones et les chinois ont compris que nous avons changé d'époque : il faut former des Français à être présents sur toutes les zones géo-culturelles, y compris pour nos propres intérêts.

Les initiatives françaises doivent se concentrer aussi sur la création et les imaginaires qui traversent nos associations, nos écoles, nos banlieues qui sont d'une extraordinaire richesse. Il faut donc aider les festivals et théâtres francophones. On peut également œuvrer avec les organismes linguistiques du Québec ou de Wallonie pour faire se rencontrer certaines approches et nuances francophones.

La politique en France est aussi indissociable de la politique menée hors de France.

Notre réseau diplomatique est sur ce point un atout à dynamiser et à sauvegarder dans des pays où l'intérêt pour la francophonie est le plus fort. Les cours de langue sont de plus en plus demandés dans les alliances françaises et les instituts français, qui proposent une programmation laissant une bonne place aux artistes francophones. Il faut amplifier ce mouvement. Je vous invite à lire le rapport parlementaire dont je suis l'auteur (bit.ly/1cqdl1b).

Propos recueillis par Mélina Frangiadakis

Rien n'était gagné d'avance

Aide à l'enfance en détresse, bourses scolaires, groupes FLAM, formation professionnelle, appui à la recherche d'emploi... Non rien n'aurait été gagné sans l'élection au suffrage universel, à partir de 1982, du Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE), devenu Assemblée des Français de l'étranger (AFE).

1982 : l'élargissement du champ d'action du CSFE/AFE

Au temps où les ambassadeurs nommaient les délégués au CSFE l'assemblée était presque exclusivement composée d'hommes, et plutôt d'hommes d'affaires.

L'élection au suffrage universel des 150 délégués, votée à l'initiative de Pierre Mauroy, a changé le visage de cette assemblée : femmes, fonctionnaires, patrons de PME, porteurs de la diversité de l'expatriation, y sont entrés. De ce fait, alors que la commission des Affaires économiques régnait sur l'ancien CSFE, celles de l'Enseignement, des Affaires sociales, des Droits ont pris toute leur place et des groupes de travail sur l'expatriation des femmes, sur l'emploi, puis sur la sécurité s'y sont ajoutés, sans oublier la création de la commission des Affaires européennes.

L'action des élus du groupe de Français du monde-adfe

Minoritaires, les élus issus de Français du monde-adfe ont néanmoins su infléchir les vœux émis par ce corps consultatif : il suffisait d'être assidu en commission et de tenir la plume pour la rédaction des vœux. Tout n'était pas voté, mais les innovations finissaient par percer.

Les difficiles ajustements de l'attribution des bourses scolaires

Ainsi les commissions locales de bourses scolaires ont intégré représentants des associations, parents d'élèves, enseignants et ont obéi à des règles communes. Leurs décisions ont été mieux motivées, plus prévisibles même s'il a fallu à plusieurs reprises que l'assemblée corrige les effets pervers des barèmes que les commissions locales signalaient.

L'organisation de la solidarité nationale hors des frontières

Ainsi ont été mises en place les commissions consulaires de protection

et d'aide sociale. La volonté de nos élus a été de substituer la solidarité nationale à la charité publique.

La solidarité locale face à des urgences : oui, mais la répartition des crédits publics destinés aux Français en grande difficulté devait revenir à une instance représentative, démocratique, selon des règles définies. Aide aux personnes âgées démunies, aide aux handicapés, enfants et adultes, prise en charge de soins médicaux, rapatriements ont été au centre des travaux de la commission des Affaires sociales de même que le fonctionnement de la Caisse de sécurité sociale des Français à l'étranger. C'est ainsi qu'ont été créés la deuxième catégorie, puis la troisième et enfin la troisième catégorie aidée.

L'invention de la formation professionnelle et des bourses pour l'emploi

La démocratie locale s'est aussi étendue à la question de l'emploi et de la formation professionnelle. La nécessité de former les jeunes non diplômés à des métiers rémunérateurs s'est imposée. Sur l'initiative de délégués au CSFE des Pays-Bas et de Tunisie, des commissions locales pour l'emploi et la formation professionnelle ont été créées dans de nombreux pays à partir de 1984. Elles ont permis l'insertion professionnelle ou la réinsertion de milliers de jeunes et d'adultes, en particulier de femmes qui devaient se recycler et se réinsérer après la longue interruption de travail liée à l'éducation de leurs enfants.

Si ce système a été partiellement démantelé, si les magnifiques centres de formation professionnelle de



Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, et Philippe Loiseau, conseiller membre du groupe Français du monde-adfe, session AFE de septembre 2013.

Madagascar ont disparu pendant les années Chirac et Sarkozy, il a fait ses preuves et devra être reconstruit.

La lutte pour la pleine reconnaissance de la nationalité française

Les droits des Français à l'étranger en matière de citoyenneté et de nationalité ont été vigoureusement défendus par l'assemblée, en particulier en 1993. La loi Pasqua-Méhaiguerie prévoyait de soumettre le maintien dans la nationalité française des jeunes nés à l'étranger et titulaires d'une autre nationalité à une déclaration volontaire effectuée entre 16 et 18 ans. Le gouvernement a retiré cet article de son projet de loi. La lutte a continué contre les exigences indues de certificat de nationalité française.

Rien n'est jamais acquis

Si rien n'était gagné à l'avance, rien n'est jamais acquis. Ce sera aux nouveaux conseillers consulaires et à ceux d'entre eux qui constitueront la nouvelle Assemblée des Français de l'étranger de continuer à défendre les droits des Français à l'étranger afin qu'ils soient des « citoyens à part entière ». Telle restera la finalité du nouveau système de représentation locale des Français de l'étranger que l'élection du 25 mai inaugurera.

Monique Cerisier ben Guiga

Les nouveaux conseils et conseillers consulaires. Qui sont-ils, que feront-ils ?

A l'heure actuelle les Français de l'étranger sont représentés par 12 sénateurs et 11 députés. S'y ajoutent 155 conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger, à la fois organe consultatif auprès du gouvernement et collège électoral des 12 sénateurs. Ces conseillers sont répartis sur 48 circonscriptions.

Que va changer la nouvelle représentation prévue dans la loi du 22 juillet 2013 ?

La loi instaure 130 conseils consulaires correspondant à 130 circonscriptions, le nombre des conseillers passant ainsi de 155 à 443. Cette augmentation sensible permettra de rapprocher les élus des administrés et d'établir un dialogue plus étroit avec l'administration consulaire.

Ainsi, l'Autriche était auparavant noyée dans une grande circonscription comprenant 14 pays couverts par trois conseillers. Dans la nouvelle configuration elle sera unie à deux autres pays seulement (Slovénie et Slovaquie) qui bénéficieront des conseils et de l'aide de quatre conseillers.

Les 443 conseillers consulaires constitueront en outre la majeure partie du collège électoral chargé d'élire les sénateurs des Français de l'étranger.

Quel sera le rôle des nouveaux conseils consulaires et des conseillers qui les composeront ?

Les conseillers consulaires seront les représentants, les interprètes et les défenseurs de leurs compatriotes auprès de l'ambassade et du consulat ; à ce titre, ils seront habilités à donner des avis au chef de poste diplomatique sur les questions consulaires ou d'intérêt général (enseignement, aides sociales, emploi, formation professionnelle, etc.).

Ils seront aussi des relais entre les Français de l'étranger et leurs députés et sénateurs. Ils donneront des informations, des conseils et des orientations, et feront aussi remonter les informations et les problèmes exprimés par leurs compatriotes. Ils siégeront dans des conseils consu-

laire réunis sous la présidence du chef de poste diplomatique ou consulaire au moins deux fois par an, en fonction du volume de sujets à traiter. Leur nombre variera (de 1 à 9) en fonction du nombre de Français inscrits dans la circonscription consulaire concernée.

Elus au suffrage universel, ils auront un mandat de six ans.

L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE)

Les 443 conseillers consulaires éliront parmi eux 90 personnes qui composeront la nouvelle AFE réduite. Elle se réunira deux fois par an à Paris. Elle aura pour rôle de faire la synthèse des questions soulevées par les conseils consulaires. Elle donnera en outre un avis sur le projet de budget du ministère des Affaires étrangères et rendra des avis au gouvernement. Elle pourra enfin réaliser des études sur des questions concernant les Français de l'étranger.

Nicole Galeazzi

DES CONSEILLERS CONSULAIRES
POUR QUOI FAIRE ?

LEUR RÔLE

1

Élus de proximité, ils représenteront les Français établis hors de France auprès des ambassades et des consulats



2

Ils pourront être consultés sur toute question concernant les Français de l'étranger



enseignement, aides sociales, emploi, formation professionnelle, etc

3

Ils participeront à l'élection des sénateurs des Français de l'étranger



LEUR MANDAT

443

CONSEILLERS CONSULAIRES
élus au suffrage universel direct

PENDANT

6 ANS

RÉUNIS EN CONSEILS CONSULAIRES

Les conseils auront lieu au moins

2 fois par an

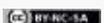
Sous la présidence de l'ambassadeur ou du consul général



1 ————— À ————— **9**

CONSEILLERS Y SIÉGERONT

(en fonction du nombre de Français inscrits dans la circonscription consulaire concernée)

Rétrospective... « Des années de terrain »



© MAE/Olivier Bolvin

1991 : Renaud Andrieu, alors président de l'ADFE à Bamako, me demande si j'accepte d'être deuxième de la liste pour le CSFE conduite par Marie-Pascale Avignon qui réside alors au Niger. Un voyage au Burkina où je rencontre Marie-Pascale pour la première fois me convainc de me lancer dans l'aventure. Son dynamisme et son engagement m'émerveillent !

Election de 1991 : notre liste remporte un siège.

1992 : Monique Cerisier ben Guiga,

déléguée au CSFE, vient à Bamako pour préparer son rapport sur l'expatriation matrimoniale commandé par le ministre de la Justice. Energique, à l'écoute des autres et engagée dans un combat en faveur des femmes expatriées et/ou recrutées locales, elle m'incite au militantisme.

1993 : Marie-Pascale, professeur à l'université, est affectée ailleurs et quitte le Niger. Me voilà donc sur les rails jusqu'aux élections de 1997.

1997-2003-2009 : deux sièges remportés chaque fois par ma liste ADFE.

Je connais le « terrain » : chemins escarpés, faits de déplacements dans la circonscription, de réunions diverses, de participation aux commissions consulaires et conseils d'établissement, d'entretiens fréquents - et parfois animés - avec les consuls et ambassadeurs successifs pour débattre de cas difficiles ou de questions sécuritaires, de discussions avec les agents des services consulaires autour des dossiers de nationalité, de transcriptions d'état civil, de bourses scolaires de formation professionnelle,

d'aides sociales, de rapatriement. Chemins sinueux, où il fallait **partager son temps entre les contraintes professionnelles, familiales, sociales et celles, souvent ardues, liées au statut d' « élue » dans un pays où l'on sait que de nombreux compatriotes sont dans des situations inextricables et ont besoin de vous.** Courriers multiples à nos sénatrices et sénateurs, aux administrations parisiennes, coups de téléphone ici et là. Enfin, les permanences hebdomadaires... En 21 ans, j'ai reçu des centaines et des centaines de personnes et résolu de très nombreux problèmes. Cela a été souvent fatigant. Je ne le regrette pas.

Je remercie celles et ceux qui furent mes suivants de liste et contribuèrent à nos victoires successives. Je remercie nos sénatrices et sénateurs qui m'ont épaulée.

Courage à celles et ceux qui viendront bientôt. Vive Français du monde-adfe et vive la gauche dont nous défendons les valeurs.

Marie-Hélène Beye

« Etre conseiller, ce n'est pas un titre ! »

Elue conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), les doutes m'envahissent : où m'attend-on ? Comment répondre à toutes les questions ?

Il faut apprendre, avoir la volonté de réussir. Avec l'aide du siège de Français du monde-adfe, des sénateurs de gauche et de leurs équipes, l'horizon se dégage et les premiers résultats se mettent en place.

Les différents comités consulaires permettent d'aider le plus possible de Français en situation difficile ; les sessions AFE sont aussi l'occasion de soutenir, de revendiquer, de présenter des pistes auprès des responsables parisiens.

Avec l'arrivée de la crise en Grèce, il faut témoigner de la réalité auprès de tous les interlocuteurs : dégradation de la couverture sociale, précarité touchant toutes les familles dans tous les milieux, fiscalité qui se déchaîne,

manque de structures pour accueillir nos anciens en perte d'autonomie... Il faut fédérer les énergies, écouter, écouter et encore écouter, guider, compléter et soutenir des dossiers, organiser des vide-greniers pour trouver ce qui manque à certains...

Mais quand les petits X et Y obtiennent une bourse et une chambre universitaire, quand, pour la petite dame qui n'ose jamais rien demander, on retrouve le document administratif qui lui permettra de toucher une petite retraite française, alors les sourires font oublier que je n'ai pas eu le temps de participer aux manifestations avec tous les militants.

La politique, c'est, à notre niveau, agir concrètement auprès des plus fragiles, combattre l'injustice et les passe-droits. Il faudrait des journées de 30 heures pour tout mener à bien. Je pense que la création des conseillers consulaires permettra d'apporter

plus d'efficacité à notre mission. Belle réussite à tous ceux qui s'engagent dans ces élections. **Etre conseiller, ce n'est pas un titre, c'est une mission. C'est tout donner.**

Chantal Picharles



Deux scrutins importants

Le 24 mai (en Amérique) et le 25 mai (dans le reste du monde), vous serez appelés à voter pour élire vos conseillers consulaires et vos députés européens. Ne manquez pas cette occasion de donner votre point de vue et de contribuer au bon fonctionnement de notre démocratie.

Elections européennes

Pour la première fois depuis 2003 (date de la régionalisation du scrutin), les Français vivant à l'étranger peuvent à nouveau voter lors des élections européennes ! Ils pourront voter à l'urne ou par procuration.

Deux situations sont possibles :

Soit vous résidez dans un pays de l'Union européenne : Comme tout Français résidant dans un Etat membre de l'Union européenne, vous pourrez voter :

- pour le député de votre pays de résidence (dans un bureau de vote local et à condition d'avoir demandé votre inscription sur la liste électorale)
- ou pour un député européen français de la circonscription de l'Île de France (dans un centre de vote français, par exemple au consulat, à condition d'être inscrit sur la LEC)

Soit vous résidez en dehors de l'Union européenne :

- et vous êtes inscrit sur la liste électorale consulaire (LEC) : vous voterez alors à l'urne au consulat de votre pays de résidence ou par procuration
- et vous n'êtes pas inscrits sur la LEC : vous pourrez voter dans une des régions de métropole, à l'urne ou par procuration, si vous êtes encore inscrit sur une liste électorale.

Elections des conseillers consulaires

L'élection des conseillers consulaires complètera la représentation des Français de l'étranger par un dispositif de proximité (voir notre article p. 5).

Ces conseillers consulaires participeront à la mise en place des politiques conduites pour les Français de l'étranger (enseignement, aides sociales, emploi et formation professionnelle, etc.). Ils seront vos élus de proximité, un peu comme le sont les conseillers municipaux en France.

Mobilisez-vous pour élire des conseillers consulaires qui défendront vos intérêts et vos valeurs !

Cette élection se déroule en même temps que celle des députés européens. Deux bonnes raisons de se déplacer



jusqu'au bureau de vote ! Vous pourrez en effet voter pour cette élection à l'urne ou par procuration ou encore par internet si vous avez fourni une adresse courriel au consulat.

Calendrier

Vote à l'urne ou par procuration :

Samedi 24 mai 2014 (Amériques)

Dimanche 25 mai 2014 (reste du monde)

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité française et de votre carte consulaire !

Vote par internet (élection des conseillers consulaires uniquement) :

Du mercredi 14 mai 2014, 12h au mardi 20 mai 2014, 12h (heure de Paris)

Les électeurs reçoivent par courrier postal une lettre comprenant un code identifiant (à gratter). Cet identifiant leur est aussi adressé par SMS sur leur téléphone portable s'ils ont fourni ces coordonnées à leur consulat ; ils reçoivent aussi par courriel un mot de passe (authentifiant, récupérable en cas de perte). Munis de ces deux éléments personnels et confidentiels il est alors possible de se connecter au portail de vote et voter en ligne.

Comment voter par procuration ?

Autorité devant laquelle une procuration peut être dressée :

- Ambassadeur pourvu d'une circonscription consulaire
- Chef de poste consulaire
- Consul honoraire de nationalité française habilité

Condition à remplir pour le mandant :

Justifier de son identité et attester sur l'honneur ne pouvoir se rendre au bureau de vote le jour du scrutin (sans justification)

Condition à remplir pour le mandataire : être inscrit(e)

sur la même liste électorale consulaire que le mandant

Nombre de procurations

pouvant être reçues par un mandataire : 3 procurations au plus par mandataire, dont une seule établie en France.

Durée de validité de la procuration :

- soit un scrutin
- soit jusqu'à 3 ans pour les Français établis hors de France à condition que la procuration soit établie par l'autorité consulaire du lieu de résidence

Allongement de la durée de la validité des cartes nationales d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, **la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans.** Attention, cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans.

L'allongement de 5 ans concernera à la fois :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le

31 décembre 2013, cette prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, **la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.**

À noter : pour ceux qui souhaiteront voyager avec une CNI dont la date initiale de validité sera dépassée, il sera possible de télécharger prochainement sur le site du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Intérieur un document leur permettant de justifier de cette mesure auprès des autorités étrangères concernées.

Source : www.service-public.fr



Caisse des Français de l'Étranger

La Sécurité sociale pendant une expatriation est aussi un point clé pour une expérience réussie.

Créée en 1978 spécialement pour les Français vivant à l'étranger, la CFE (Caisse des Français de l'Étranger) est une caisse de sécurité sociale qui permet aux expatriés d'avoir, quelle que soit leur situation, la même sécurité sociale qu'en France.

Qui peut adhérer à la CFE ?
 Quel que soit votre statut à l'étranger, pour adhérer à la CFE vous devez :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Espace économique européen (y compris la Suisse), précédemment affilié à un régime français de Sécurité sociale.
- résider à l'étranger (les frontaliers qui résident en France mais travaillent hors de France sont exclus).

Quand puis-je adhérer ?
 Vous pouvez adhérer avant ou pendant votre séjour. Vous avez tout intérêt à envoyer votre demande avant votre départ. Un délai pour le remboursement de vos prestations

est appliqué si vous adhérez à l'assurance maladie alors que vous résidez à l'étranger depuis plus de trois mois.

Quels risques couvre la CFE ?
 La CFE couvre le risque maladie-maternité pour toutes les catégories d'assurés. Les salariés peuvent en plus bénéficier d'une couverture invalidité et accidents du travail et cotiser pour leur retraite Sécurité sociale (CNAV).

Combien vais-je payer ?
 Le montant des cotisations dépend de vos revenus, de votre statut, de votre âge et du nombre de risques souscrits. Estimez le montant sur notre site www.cfe.fr

Que se passe-t-il à mon retour en France ?
 A votre retour définitif en France et si vous reprenez une activité, la continuité de votre couverture sociale est assurée par votre nouvelle caisse d'affiliation. Sinon, selon votre situation personnelle, votre droit aux prestations d'assurance maladie auprès de la CFE peut **être maintenu** pendant 3 mois au maximum. Passé ce délai, vous avez la possibilité de bénéficier de l'assurance maladie en France (CMU ou autre).

Plus d'informations : www.cfe.fr

publicité

Plus qu'un seul certificat de vie à fournir pour les retraités français vivant à l'étranger

Il y a du nouveau pour les retraités résidant hors de France qui doivent, chaque année, produire un justificatif d'existence pour chacun des régimes de retraite dont ils relèvent !

Désormais **les organismes et services de l'Etat qui gèrent des régimes de retraite de base ou complémentaire pourront, sur la base du volontariat, signer une convention qui définira les conditions de la mutualisation** : l'un d'eux sera chargé pour le compte de

demande à l'assuré de fournir, une fois par an au maximum, un justificatif d'existence ; la décision de maintien du versement de la pension (ou de suspension le cas

échéant) qu'il prendra après vérification du document reçu, s'imposera aux autres signataires de la convention pour le versement des pensions qu'ils gèrent.

Plusieurs caisses de retraites se sont montrées favorables à ce décret : CNAV, Mutualité sociale agricole, caisse de retraite de la SNCF, de la RATP, des industries pétrolières et gazières.

L'avantage pour les retraités est clair : un seul certificat de vie à fournir et une meilleure coordination des régimes dont ils dépendent ; il faut maintenant souhaiter que ces conventions soient signées rapidement, et que toutes les caisses de retraite soient volontaires !

CERTIFICAT DE VIE
Décret 2000-1277 du 26 décembre 2000

Autorité destinataire *

L'Ambassadeur de France à (1)
Le Consul Général de France à
Le Consul de France à
Le Consul Honoraire de France à

certifie que :

M. - Mme - Mlle (1) NOM de naissance *

Nom d'usage *

Prénoms *

Né(e) le *

Domicilié(e) :

Pièce d'identité présentée *

s'est présenté(e) aujourd'hui en personne au poste diplomatique ou consulaire.

(Décret n° 2013-1156 du 13 décembre 2013 du ministère des affaires sociales)

<http://www.legifrance.gouv.fr>



Rejoignez les 6 000 abonnés à notre page Facebook !

Tous les jours, retrouvez toutes les infos qui vous concernent : des liens vers des articles intéressants les Français de l'étranger, un décriptage des mesures qui les concernent, des infos sur les déplacements de vos parlementaires, les mises à jour importantes du site de Français du monde adfe, etc.

Pour réagir et échanger sur l'actualité française et internationale avec d'autres Français vivant à l'étranger, n'hésitez plus, abonnez-vous à la page de l'association : www.facebook.com/francaisdumonde

Vous voulez vous développer à l'international ?

¥€\$ You can!

LE MOCI VOUS PRÉSENTE LA FORMULE

3 EN 1 NUMÉRIQUE

OFFRE SPÉCIALE Fdm-adfe -30%

- 24 numéros en lecture numérique
- Accès web illimité
- La Lettre Confidentielle hebdomadaire

Le tout pour 210,00€
175,82 € ttc / an

Abonnez-vous en ligne sur notre site www.lemoci.com

Brèves

Vous vous interrogez sur votre imposition à l'étranger ?

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous interroger sur la fiscalité. **L'essentiel des réponses aux questions que vous vous posez se trouve sur www.impots.gouv.fr** rubrique Vos préoccupations > Vivre hors de France.

Le site vous permet de déterminer rapidement si vous êtes ou non imposable en France, les modalités selon lesquelles vous devez déclarer vos revenus de source française, et vous renseigne sur les successions, les donations, le régime des travailleurs frontaliers et bien d'autres sujets.

Pour toute question relative à la double imposition (imposition dans votre pays de résidence et en France), **prenez connaissance de la convention fiscale qui lie votre pays de résidence à la France**. Les conventions fiscales ont pour objectif d'éviter les doubles impositions. Chaque convention a ses spécificités.

Vous pouvez rechercher les textes en vigueur sur www.impots.gouv.fr rubrique documentation > international.

Prélèvements CSG/CRDS sur les revenus immobiliers des non-résidents fiscaux

Les prélèvements de la cotisation sociale généralisée (CSG) et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) sur les revenus fonciers et plus-values immobilières des non-résidents prévus par la loi du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012 sont très contestés par les Français de l'étranger. Concrètement, cela revient pour les Français qui ont leur résidence à l'étranger mais qui louent ou vendent un bien situé en France, dont ils sont propriétaires, à payer un impôt qui concourt au financement de la sécurité sociale en France.

D'une part, c'est contraire au droit européen qui prévoit qu'en matière de sécurité sociale, les personnes « ne sont soumises qu'à la législation d'un seul État membre ». D'autre part, les non-résidents ne peuvent pas bénéficier de prestation sociale française en contrepartie de ces prélèvements.

La Cour de justice de l'Union européenne a été saisie sur ce point par le Conseil d'Etat. **Elle devrait rendre sa décision au second semestre 2015**. Si la Cour estime que la CSG et la CRDS prélevées sur les revenus du capital sont bien des cotisations sociales (raisonnement que le juge avait déjà tenu précédemment pour les mêmes prélèvements sur des revenus du travail) et non un impôt, **il se peut que la France soit condamnée à rembourser aux contribuables les sommes indûment prélevées**.

Si c'était le cas, l'association Français du monde-adfe et vos élus vous expliqueront les démarches à entreprendre pour percevoir le remboursement qui sera rétroactif. D'ici-là, les contribuables sont impérativement tenus d'acquitter ces prélèvements sociaux au moment où ils payent leurs impôts, même s'ils les estiment injustes.



La rubrique *Conseils aux voyageurs* du site du ministère des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr) est le premier outil d'information et de prévention en matière de sécurité des Français à l'étranger. Elle comporte

211 pages, incluant 191 pages géographiques et 20 pages thématiques. La fréquentation des *Conseils aux voyageurs* augmente régulièrement et atteint en 2013 une moyenne de 550 000 visites par mois, soit près de 7 millions de visiteurs en année pleine.

Ayez le réflexe de consulter la page de votre pays de destination quand vous partez en vacances à l'étranger ! Vous

Conseils aux voyageurs

et trouverez par exemple des recommandations de sécurité d'ordre général, les numéros d'urgence du consulat, des conseils sanitaires utiles, ou encore des informations sur les modes de transports.

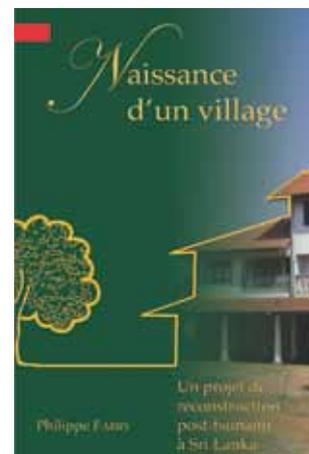
Depuis juillet 2011, la procédure de mise à jour des *Conseils aux voyageurs* est certifiée conforme à la norme ISO 9001, qui est une norme de qualité internationale. **Les Conseils aux voyageurs sont mis à jour plus de 1 000 fois par an, certains pays pouvant faire l'objet de plusieurs dizaines d'actualisations au cours d'une même année**. Ils sont disponibles dans de nombreux formats, y compris sur Twitter ([@conseilsvoyages](https://twitter.com/conseilsvoyages)) depuis le printemps 2012.

Sur le même site, n'hésitez pas à vous inscrire au service Ariane avant de partir à l'étranger.

Après le tsunami au Sri Lanka : naissance d'un village

Tous ceux qui s'intéressent aux questions de développement et de solidarité internationale doivent avoir lu le livre « naissance d'un village » de notre ami Philippe Fabry. Philippe, on le sait, est conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger et résidant à Colombo. Il s'y trouvait au moment du Tsunami du 26 décembre 2004, et c'est ainsi qu'il a d'abord participé, avec l'équipe de l'ambassade, à l'organisation des premiers secours. Puis, très rapidement, sur la base au départ d'un simple coup de fil venu de France, il s'est trouvé assumer la responsabilité de la reconstruction d'un village sur la côte sud du pays, opération pour laquelle il a créé dès le 10 janvier 2005 une organisation, « Sri Lanka Solidarity ». Ce projet l'a occupé à peu près jour et nuit pendant six ans. Pas de grandes théories dans cet ouvrage, mais la description minutieuse de ces années ponctuées d'émotions, de déceptions, de difficultés en tous genres, à l'issue desquelles le village d'Istouti est né, avec 236 maisons pouvant abriter au total 264 familles, et avec ses boutiques, son marché couvert, son terrain de sport, sa maternelle, son centre culturel et communautaire.

Pendant six ans, donc, Philippe a bataillé avec, et parfois contre, l'administration sri-lankaise, les fonctionnaires et les bailleurs de fonds français, les entrepreneurs, les bénéficiaires potentiels du projet, et parfois les médias, pour imposer la création d'un vrai village, construit pour durer et favoriser l'épanouissement d'une vie communautaire. Et à la fin, le résultat est là. Philippe le décrit sans complaisance, en soulignant la distance entre la réalité et ses rêves initiaux, mais avec la fierté de l'exceptionnel travail accompli.



Naissance d'un village, un projet de reconstruction post-tsunami à Sri Lanka, Philippe Fabry, 338 pages, Gingko éditeur 2013, prix 20 euros, www.gingko-editeur.fr François Nicoulaud

Urgence et reconstruction

« Pour l'opinion française, l'urgence reste le moyen privilégié d'apporter de l'aide. Il est vrai que le concept est simple et son mode opératoire, souvent proche d'une « opération coup de poing », facilement médiatisé. Il en va tout autrement pour les opérations de reconstruction et de développement. Là, il faut impérativement comprendre les cultures des communautés auprès desquelles on souhaite intervenir, respecter les us et coutumes, travailler en partenariat avec les organisations communautaires et les autorités locales, s'installer sur place et s'investir dans la durée. Pas question de délivrer de l'aide et de s'éclipser. »
Extrait de *Naissance d'un village, un projet de reconstruction post-tsunami à Sri Lanka* (p.63)



Philomena

Philomena, film de Stephen Frears, sorti en France en début d'année a été salué par la critique et récompensé dans de nombreux festivals internationaux.

Histoire vraie de Philoména Lee, tombée enceinte adolescente dans les années 1950 en Irlande. Rejetée par sa famille du fait de sa grossesse, elle est littéralement incarcérée au couvent de Roscrea, où elle ne sera autorisée à voir son fils qu'une heure par jour après sa naissance. A l'âge de 3 ans, le petit Anthony est finalement vendu à l'adoption par les religieuses à une famille américaine. Cinquante ans plus tard, grâce à l'aide d'un journaliste, Philomena parviendra à avoir, enfin, des nouvelles de son fils. Que connaît-il de son histoire ? A-t-il jamais cherché sa mère biologique ? C'est la vue d'un insigne en forme de harpe celtique au revers du veston du jeune homme, sur une photo, qui permettra à Philomena de comprendre que ce fils n'a jamais oublié ses origines et qu'il a cherché à retrouver sa mère. Arraché à trois ans à sa mère et à l'Irlande, il leur est resté fidèle au point de...

L'intrigue dramatique est déployée par le réalisateur sans pathos, avec de nombreuses touches d'humour britannique. Campés par Judi Dench et Steve Coogan, les deux personnages principaux s'approprient mutuellement peu à peu, chacun atteignant le plus profond de l'humanité de l'autre au delà du conflit de classe qui les sépare.

C'est un beau témoignage historique sur l'Irlande, social sur la Grande-Bretagne et surtout sur l'humanité, un témoignage qui atteint à l'universel.

Le film est une adaptation du roman de Martin Sixsmith *The Lost Child of Philomena*. La sortie en DVD est prévue pour le 14 mai 2014.
Monique Cerisier ben Guiga et Claudia Palermo

« Ensemble pour défendre l'intérêt

Une nouvelle représentation locale des Français de l'étranger voit le jour. Dans ce nouveau système, les élus de proximité seront plus nombreux qu'avant (environ 440 au lieu de 155) mais seule une petite partie d'entre eux siègera à Paris à l'Assemblée des Français de l'étranger. Comment leur travail de terrain s'articulera-t-il avec celui des parlementaires représentant les Français établis hors de France ? Nous avons posé la question aux sénateurs Claudine Lepage et Richard Yung. Entretien.

Les Français de l'étranger sont représentés par des élus locaux et au niveau national par des sénateurs et des députés. Comment s'articule le travail des élus de proximité et des parlementaires ?

Claudine Lepage : Le travail avec les élus locaux est indispensable. Leur expertise nous est très précieuse car ce sont eux qui se trouvent au plus près du terrain et ils peuvent nous faire remonter leurs préoccupations. **Ils connaissent leurs compatriotes et leurs conditions de vie.** D'ailleurs, lors de mes déplacements, je m'appuie beaucoup sur eux et sur le réseau qu'ils ont patiemment tissé. La réforme qui multiplie leur nombre par trois, tout en diminuant la taille des circonscriptions, permettra d'avoir une analyse encore plus fine des situations, d'y répondre de la façon la plus appropriée possible et de développer davantage la parfaite complémentarité de nos tâches respectives.

Richard Yung : Élus de proximité et élus nationaux ont des fonctions très différentes mais complémentaires car nous travaillons ensemble pour défendre l'intérêt des Français établis hors de France. **Les conseillers consulaires seront pour nous, parlementaires, une source d'information indispensable sur les problèmes et les attentes des Français de l'étranger qu'ils nous feront remonter, comme le faisaient jusqu'à maintenant les conseillers AFE.** Cela nous permet d'agir concrètement dans notre travail législatif – principalement en déposant des amendements aux textes de loi qui nous sont soumis – pour que les préoccupations des Français de l'étranger soient mieux entendues

et défendues. Grâce aux conseillers consulaires, les visites parlementaires aux communautés françaises seront beaucoup plus efficaces. Enfin, comme les conseillers AFE avant eux, les conseillers consulaires devraient nous faire parvenir des dossiers individuels pour lesquels nous essayerons de trouver une solution en lien avec l'administration centrale et les cabinets ministériels auxquels nous avons accès plus facilement. Notre intervention s'avère souvent utile sur ce point.

Combien de temps passez-vous en déplacement et en quoi cette expérience de terrain vous est-elle utile dans l'exercice de votre mandat ?

Claudine Lepage : Je voyage en moyenne un tiers de mon temps, quelquefois plus, beaucoup plus même, parfois moins. Rencontrer nos compatriotes, les écouter, voir comment ils vivent, est absolument nécessaire à l'accomplissement de mon mandat car cela permet d'avoir une idée plus précise et authentique de leur réalité. Ainsi, ma visite de 2010 au lycée de Mexico, sur les talons de son proviseur, les échanges, discrets par crainte de représailles, avec les professeurs recrutés locaux, me permet de mieux comprendre ce qui se passe aujourd'hui. **Voir, écouter, comprendre, partager, c'est essentiel pour mieux défendre les intérêts de nos compatriotes.**

Richard Yung : Je me rends très régulièrement (une semaine par mois en moyenne) à l'étranger pour rencontrer directement les communautés françaises. Depuis mon élection, j'ai ainsi visité 65 pays et 148 villes. À chaque fois, je rencontre des associations françaises, les équipes pédago-

giques des écoles et lycées français et les parents d'élèves, des chefs d'entreprises français installés à l'étranger, etc. **Cette expérience de terrain me permet de mieux connaître les attentes des expatriés.** C'est également l'occasion de leur expliquer les mesures que nous prenons pour améliorer leur quotidien.

Sur quels types de difficultés nos compatriotes vous sollicitent-ils ?

Claudine Lepage : C'est très varié selon les continents, même si les problèmes sociaux prédominent : le fonctionnement de la Caisse des Français de l'étranger, les bourses scolaires, les dossiers de nationalité, la fiscalité et, dans certains pays, les femmes seules ou abandonnées, avec très peu de ressources et beaucoup d'enfants. Chaque pays a parfois des problèmes spécifiques : les situations d'adoption pour les couples homosexuels en Amérique du Nord, les difficultés des jeunes entrepreneurs en Asie, etc. Le cas le plus inattendu m'a été soumis par un homme qui habitait en Italie et souhaitait y rester. Il désirait cependant être enterré en France. Or, n'ayant pas de famille il voulait savoir comment procéder. Et bien j'ai trouvé ! Une autre personne souhaitait débaptiser une rue de Singapour (Pétain street !).

Richard Yung : Nous sommes sollicités sur de nombreux sujets : fiscalité, état civil, visas pour les membres étrangers de la famille d'un(e) Français(e), protection sociale et enseignement... **De manière générale, nous sommes alertés sur les dysfonctionnements de l'administration.** L'an dernier nous avons été saisis de problèmes relatifs à la

des Français établis hors de France »



dans la majorité sénatoriale et il était alors possible, pour certains d'entre nous, d'occuper des postes jusque là réservés à la droite. J'ai ainsi pu briguer, et obtenir, le poste de rapporteur du budget de l'audiovisuel extérieur, devenir administratrice de l'AEFE, de France Medias Monde, ou encore secrétaire générale de la section française de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Le second mandat me permettrait d'utiliser l'expérience acquise pour être encore plus efficace au service des Français de l'étranger.

Richard Yung : Le travail parlementaire est tout à fait passionnant et je me sens utile dans mes fonctions. Mes collègues sénateurs reconnaissent mon engagement et mon expertise sur les sujets qui concernent les Français de l'étranger. Leur confiance m'a permis d'intégrer la commission des finances, où j'ai été nommé rapporteur spécial du budget « Action extérieure de l'État », ainsi que la commission des Affaires européennes dont je suis secrétaire. J'ai également développé une méthode de travail avec le Gouvernement qui me sollicite sur les questions relatives aux Français de l'étranger. Il me reste encore des dossiers à mener à leur terme comme la fiscalité des Français à l'étranger, notamment la non-déductibilité des charges supportées par les non-résidents et la différence de traitement entre les non-résidents en matière d'imposition des plus-values immobilières. J'ai enfin à cœur de m'impliquer sur de nouveaux sujets, en particulier le retour en France et la valorisation des expériences acquises à l'étranger.

célébration de mariages entre personnes de même sexe dans les consulats. Je prête enfin une attention particulière au développement des accords vacances-travail pour lesquels la demande est très forte et aux cas d'enlèvements internationaux d'enfants.

Vous êtes l'un et l'autre membres de l'association Français du monde-adfe. Quel regard portez-vous sur le rôle joué par l'association en faveur de nos compatriotes installés à l'étranger ?

Claudine Lepage : Français du monde-adfe est d'abord l'association qui a permis à la gauche française de se structurer et de se rassembler à l'étranger. C'est aussi un lieu de convivialité, d'échanges, de partage. **Son premier rôle est de créer du lien social mais aussi de fournir de l'information et d'aider nos compatriotes dans leurs démarches administratives.** A Français du monde-adfe à Munich, là où j'ai adhéré il y a plus de 25 ans, les activités allaient du couscous solidaire à la bourse aux livres, des réunions d'information sur les bourses scolaires à l'organisation de la fête de la musique, des randonnées aux débats

sur la laïcité ou autre débat d'actualité. Ce fut pour moi une période très riche d'enseignements.

Richard Yung : Depuis sa création il y a plus de trente ans, Français du monde-adfe a été le véhicule qui a permis à la gauche de prendre toute sa place à l'étranger et d'augmenter ses scores élection après élection.

La loi du 22 juillet 2013 a changé la donne pour l'élection des représentants des Français établis hors de France, mais notre association a pu, en liaison avec les partis de gauche, assumer pleinement sa responsabilité pour permettre un maximum de candidatures aux élections consulaires.

Vous êtes tous les deux candidats à un second mandat. Pour quelles raisons ?

Claudine Lepage : Je suis élue depuis 2008 et, en effet, je souhaite me présenter pour un second et dernier mandat. Deux mandats me semblent une bonne mesure. Le premier (de 6 ans pour moi) aura été la période d'apprentissage. Les trois premières années tous les « nouveaux » sénateurs étaient priés d'être modestes dans leurs ambitions. A partir de 2011, nous sommes passés

Propos recueillis par
Mélina Frangiadakis

Pour en savoir plus

Le blog de Claudine Lepage :
claudinelepage.eu
Le site de Richard Yung :
www.richardyung.fr

Publication d'un livre sur les 40 ans du coup d'état au Chili



Le Chili tout entier, y compris les « momies » (ainsi se dénomment les sympathisants de la droite conservatrice) et les résidents étrangers, se sont vus touchés d'une façon ou d'une autre par les événements sans nombre liés à cette date fatidique du 11 septembre 1973 qui a marqué un tournant irréversible dans la vie des Chiliens à tous points de vue.

Adhérents et sympathisants de Français du monde Chili, nous avons, nous aussi, pris notre place dans cet effort national de mémoire. Nous avons choisi de mettre en lumière ce qui s'est passé à cette époque à l'ambassade de France à Santiago, qui a accueilli un nombre important de Chiliens demandeurs d'asile au cours des mois qui ont suivi le coup d'État, arrivant à plus d'une centaine hébergés en même temps dans les salons de

la résidence de l'ambassadeur. Une quinzaine de témoignages, tant de Chiliens que de Français, ont été rassemblés, auxquels se sont joints ceux de plusieurs membres de la mission diplomatique d'alors, dont celui de la femme de l'ambassadeur, Françoise de Menthon. L'initiative avait pour ultime objectif, non seulement de réaliser une édition de ces témoignages, mais aussi et surtout de laisser un exemplaire du livre dans les archives de notre ambassade à Santiago, ainsi qu'au Musée de la Mémoire et des droits de l'Homme, créé il y a une décennie. Cette double remise s'est réalisée lors du lancement du livre intitulé *40 años del golpe : Chile/Francia, de la embajada a la Metrópolis (40 ans du coup d'État : Chili/France, de l'ambassade à la Métropole)* dans la salle de spectacle dudit Musée. *Michel Bourguignat*

L'ADFI-FdM : 20 ans déjà !

A l'Institut Français de Tel-Aviv, dans une salle comble, en présence de l'Ambassadeur de France et des consuls, l'ADFI-FdM a renouvelé ses instances et fêté son anniversaire, animé par un film sur les « 20 ans de l'ADFI » et un chaleureux cocktail. Une occasion de regarder le chemin parcouru : les combats pour défendre les droits des Français d'Israël, les victoires à l'Assemblée des Français de l'étranger, l'accueil des Français épris de progrès, de justice sociale et désireux de s'exprimer sur les sujets engageant la France et Israël, l'occasion aussi de rappeler l'éloge d'Avi Pazner, ancien Ambassadeur d'Israël en France, à propos de l'association: « un pont d'excellence entre la France et Israël ».



Lors des élections pour les conseillers consulaires, l'ADFI-FdM soutiendra la liste qu'elle estimera la meilleure, une liste d'union des forces vives de la communauté des Français d'Israël. *Daphna Poznanski-Benhamou*

Vente de l'Institut français de Vienne : la présence culturelle française en Autriche en danger ?



Le serpent de mer a ressurgi, la vente de l'Institut français de Vienne serait à nouveau imminente. Pourtant l'ensemble constitué sur un même grand terrain par le lycée et l'Institut français est depuis les années 50 le cœur de la présence culturelle et éducative de la France en Autriche.

Face aux difficultés de gestion qu'entraîne un trop grand parc immobilier de la France à Vienne, la communauté française, francophone et francophile plaide depuis longtemps pour un regroupement des services autour du palais qui permettrait d'en optimiser l'utilisation. Encore une fois, elle se mobilise donc par

tous les moyens, et la section autrichienne de Français du monde-adfe est très active sur ce sujet et regroupe les soutiens.

Une pétition est en ligne sur le site www.adfe.at. *Nicole Galeazzi*

Université d'hiver citoyenne Asie-Pacifique : weekend militant et rassembleur à Hong Kong

L'université commença dès vendredi soir autour d'un dîner militant avec les premiers arrivants, dont les sénateurs Claudine Lepage, Richard Yung et Jean-Yves Leconte. Trente personnes ont participé à la réunion du lendemain dans le centre-ville de Hong Kong.

Chaque thème introduit par les animateurs a donné lieu à des discussions et de très nombreuses questions, autant politiques, qu'associatives, stratégiques que concrètes. Ces échanges nous ont permis de faire connaissance mais aussi de confronter des réalités de terrain différentes ou proches et de créer des synergies entre circonscriptions sur la rédaction des programmes ou la mise en place d'activités. Le dîner militant du samedi soir a réuni plus de 45 personnes.

Dimanche matin, deux ateliers d'importance ont eu lieu (rôle des élus et protection sociale) suivis d'une discussion plus ouverte où les dernières questions ont été posées.

En marge de cette université ont été organisés un déjeuner à la résidence du consul avec nos trois sénateurs ainsi qu'une interview au journal de Hong Kong et de sa région.

Cette université a été, de l'avis de tous, une vraie réussite et une aide concrète en vue des élections de 2014.

Rendez-vous a été donné à Singapour pour la prochaine. *René Aicardi et Mathias Assante di Panzillo*



Soirée franco-éthiopienne au Ghana !



Dans le contexte d'une communauté française en croissance et en renouvellement constant, la section Ghana de Français du monde-adfe s'est relancée en mars 2013, avec deux mots d'ordre: convivialité et citoyenneté. Nous informons et aidons nos compatriotes, nous les représentons dans les comités consulaires. Des moments de rencontre et de discussion citoyennes leur sont également proposés, par exemple avec notre conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Françoise Mensah. La solidarité passe aussi par des moments de détente : tournoi de pétanque, sorties pique-nique ou barbecue, etc. Notre première soirée franco-éthiopienne à Accra a rassemblé le 11 janvier 2014 une centaine de personnes, en présence du consul français et de l'ambassadrice d'Ethiopie. *Lucien Bruneau*

Prochaine assemblée générale de l'association

Chers adhérents, réservez votre samedi 23 août 2014 pour venir assister à notre assemblée générale ! Comme chaque année, nous nous retrouverons au FIAP Jean Monnet à Paris. Le Bureau national planche actuellement sur le programme. Ne manquez pas ce temps fort de la vie associative ! *L'équipe du siège*

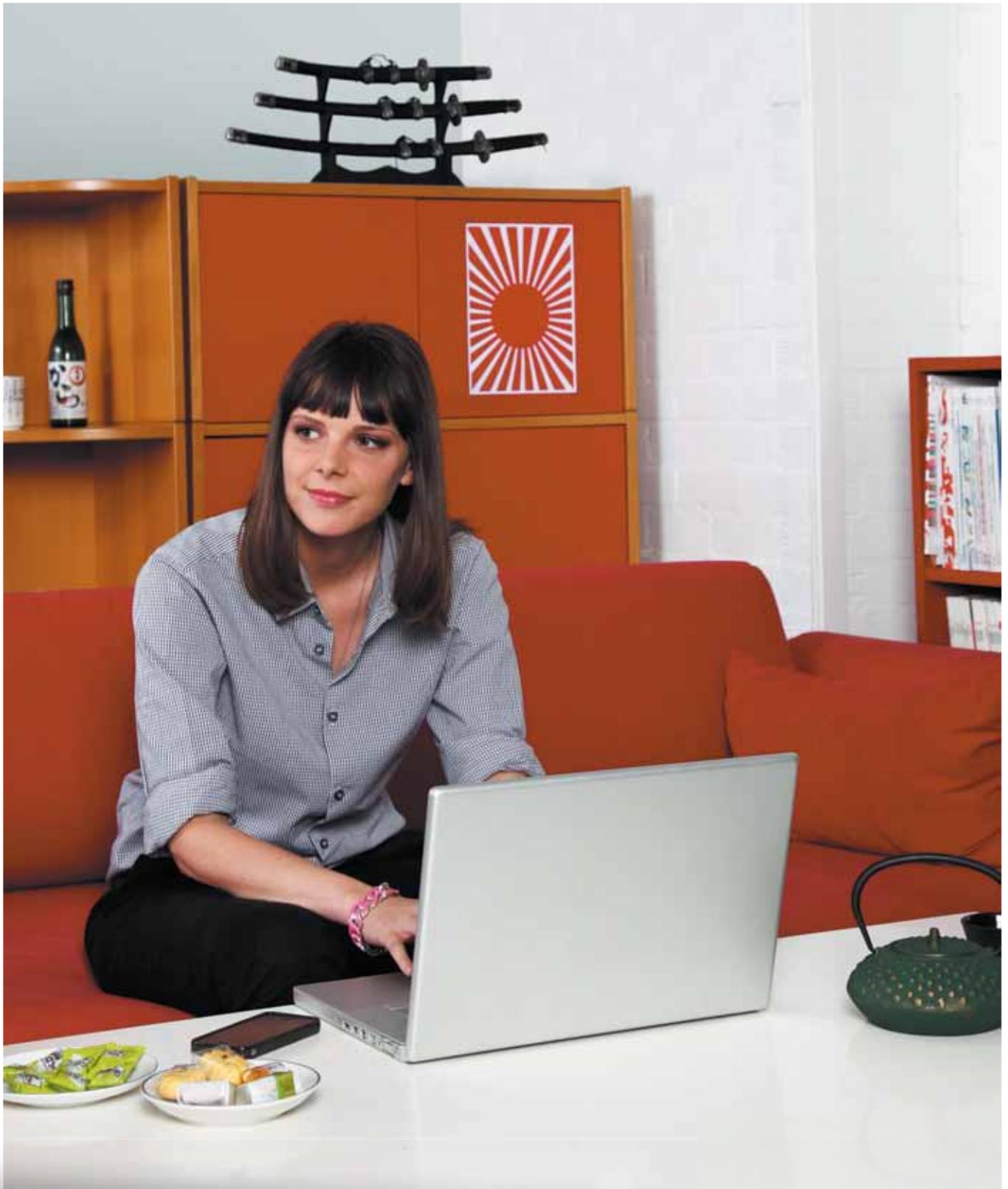
Résultat final du Téléthon 2013

89 327 268 euros, c'est le résultat final du Téléthon 2013 après la concrétisation des promesses de dons ! Grâce à la mobilisation exceptionnelle des Français, cette collecte est la démonstration que, malgré un contexte économique difficile, les valeurs de résistance, de courage et de solidarité, portées par le combat des parents, demeurent celles des Français. Grâce à la mobilisation des Français à travers le monde près de 17 000 € ont été collectés. Dix pays ont participé à ce premier Téléthon des Français de l'étranger.

L'AFM-Téléthon est plus que jamais déterminée à poursuivre son combat contre la maladie. Un combat qu'elle mène sur tous les fronts depuis le diagnostic jusqu'à la recherche et le développement de thérapies nouvelles applicables à l'Homme, en passant par l'accompagnement des malades et de leurs familles.

Rendez-vous les 5 & 6 décembre pour le Téléthon 2014 ! Songez dès maintenant à l'activité que vous pourrez organiser et contactez melina@adfe.org pour plus d'informations.





BABEL - Crédit photo: Bruno Pellarin.

**AVEC LA CFE,
VOUS QUITTEZ
LA FRANCE
SANS QUITTER LA
SÉCURITÉ SOCIALE.**

La Caisse des Français de l'Étranger est le seul organisme à proposer aux expatriés une protection sociale « à la française ». Grâce à elle, les expatriés bénéficient d'une couverture qui s'inscrit dans le cadre des exigences de la Sécurité sociale française. www.cfe.fr



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés